Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_077-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/077

Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux / Périmètre de travaux pour Hazebrouck

Séance du mardi cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

Titulaires présents (57): Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Arnaud DEVILLEZ – Gaëlle LEFEVRE – Christophe LEGROIS – Sophie SPATOLA – Evelyne LORIDAN – Nathalie BAUCHART – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Marc DEHEELE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Michel DUHOO – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Jean-Luc CAPPAERT – Samuel BEVER – Jean-Michel PLAETEVOET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Franck MEURILLON – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Bertrand CREPIN – César STORET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Cindy SCHRAEN – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

<u>Suppléants présents (4)</u>: Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Jean-Luc SCHRICKE par Delphine LEBLANC – Marie-Madeleine CAMPAGNE par Dominique VAESKEN – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (21): Brigitte GALLI à Evelyne LORIDAN – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Samuel BEVER – Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Jean-Pierre BAILLEUL – Sophie ANDRE à Gaël DUHAMEL – Didier TIBERGHIEN à Pascal DECOOPMAN – Dominique WALBROU à César STORET – Elizabeth BOULET à Valentin BELLEVAL – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Dominique DERAY à Marc DEHEELE – Luc EVERAERE à Sandrine KEIGNAERT – Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE – Jean-Paul SALOME à CINDY SCHRAEN

Effectif du Conseil de Communauté: 88

Nombre de votants : 82

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

SMMON

alentin BELLEVA

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_077-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKEROUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 JUILLET 2022

DELIBERATION 2022/077

Objet : Dispositif de soutien aux commerçants dans le cadre de travaux / Périmètre de travaux pour Hazebrouck

Deux phases de travaux importantes vont débuter sur le territoire de la commune d'Hazebrouck :

- Travaux de l'Avenue de Saint-Omer, à partir de mi-juin et pour une période de 4 mois sous maitrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ;
- Travaux de la RD53, avec une première partie débutant en juillet, pour une durée totale d'au moins 2 ans.

Pendant la période de juin 2022 à juin 2024, l'accès aux commerces situés à proximité des zones de travaux risque d'être fortement perturbé. En conséquence, les commerçants pourront subir une baisse de chiffre d'affaires, directement liée au manque de fréquentation qu'impliqueront les travaux.

Ainsi, il est proposé de rendre éligibles au fonds de soutien aux commerces dans le cadre des travaux les commerces situés dans les rues suivantes :

- Avenue de Saint-Omer : du giratoire du contournement jusqu'au giratoire du pont inférieur (voie ferrée);
- Rue de Vieux-Berquin : du parvis de la gare à l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que la rue du Pont des Meuniers (jusqu'à l'intersection avec la rue du Milieu).

Vu la délibération n°2014/198 du 30 septembre 2014 portant sur la création d'un fonds de soutien aux commerces dans le cadre des travaux ;

Vu les délibérations n°2014/198 et 2014/200 en date du 30 septembre 2014, la délibération n°2017/087 du 12 juillet 2017, la délibération n°2019/054 du 2 avril 2019 et la délibération n°2021/036 du 16 mars 2021, il convient de redéfinir la zone comme « éligible au dispositif de soutien aux commerçants » ;

Il vous est donc proposé:

- de déclarer les commerces situés avenue de Saint-Omer ; du giratoire du contournement jusqu'au giratoire du pont inférieur (voie ferrée) ; et rue de Vieux-Berquin ; du parvis de la gare à l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que la rue du Pont des Meuniers (jusqu'à l'intersection avec la rue du Milieu) ; comme éligibles au fonds de soutien ;
- de confier à Initiative Flandre Intérieure la réception et l'analyse des dossiers ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 059-200040947-20220705-DEL2022_077-DE

Vote:

Pour: 82 Contre: 0 Abstention: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté, A Hazebrouck, le 05 juillet 2022, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL